

1. Octobre 1784.

209

Etoit paraphé Kulb. vt. (*Signé*) de Reul & y étoit appendant le grand scel de Sa M. imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

LA HAYE (le 20 Septembre.) Les Etats de la province d'Utrecht ont pris en délibération la démission du feld-maréchal duc de Brunswich; mais il n'y a eu dans leur assemblée aucune résolution prise à ce sujet; l'affaire a été rendue commissoriale, & le rapport définitif doit s'en faire la semaine prochaine. La province de Gueldres a jugé à propos de remettre à un tems ultérieur les délibérations sur cette affaire, & paroît tenir bon en faveur de ce Seigneur. Il a pris le parti d'écrire une lettre circulaire à chacune des six provinces qui n'ont point encore prononcé sur son sort. Il est impossible de dire quelle issue définitive aura cette affaire.

La réponse que les Etats-généraux ont arrêtée, pour être expédiée à Sa Majesté le Roi de Prusse, est de la teneur suivante.

Que L. H. Puissances, aiant bien reçu la lettre amicale, dont il a plu à Sa Majesté de les honorer, auroient bien souhaité en même tems d'être en état d'y faire la plus prompte réponse; mais qu'à la lecture & à l'examen de cette lettre, elles avoient d'abord remarqué, que les objets y contenus n'étoient pas pour la plupart de leur compétence, mais qu'ils concernoient directement Mrs. les Etats des provinces particulieres, à la connoissance desquels la dite lettre avoit été portée en conséquence par Mrs. leurs députés en l'assemblée de Leurs Hautes Puissances, afin d'être pris par lesdits Etats à ce sujet telle résolution, qu'ils jugeroient convenir à la constitution de leur gouvernement particulier.

L. Part.

P

Que